

Section B :

ORGANISATION INTERIEURE POUR UN MIEUX-ETRE A L'ECOLE

Un horaire et des rangs.

Voici les horaires de nos journées à la section B.

Matin : de **8 h 30** à **12 h 10**

Ouverture des grilles entre 8h05 et 8 h10 sans surveillance, l'école décline toute responsabilité en cas d'accident. Surveillance à partir de 8h15.

A la section A, la garderie est ouverte à partir de 7h15 (prise de présence à 7h55). Un rang conduit votre enfant à la section B de manière sécurisée et démarre de la section A à 8h15.

Après-midi : de **13 h 35** à **15 h 30**.

A la fin des cours, je me mets directement dans le rang qui part à la section A si aucune personne n'est présente pour venir me rechercher.

Arrivé à la section A,

- soit je me mets dans le rang de l'étude et j'attends l'enseignant responsable devant la cabane en bois.
- soit j'attends la personne qui vient me rechercher dans la cour du petit train. A 15h45, je me rends à la garderie.
- soit je me rends à la garderie.

Si mes parents souhaitent que je quitte l'école seul(e), je dois montrer une autorisation parentale écrite à mon titulaire.

Si je suis à vélo, je le tiens à la main pour quitter l'école ; je ne roule pas dans la cour ou le rang.

Le mercredi : Le rang qui conduira les enfants se rendant à l'accueil-vacances quittera la cour de l'école maternelle à 12h25.

Un matériel mis à ma disposition, que je respecte et que j'utilise correctement.

- 1) Plusieurs poubelles sont placées dans la cour, je m'efforce de les utiliser à bon escient. Je me conforme aux indications concernant le tri des déchets.
- 2) Quelques bancs s'y trouvent aussi, je m'y assieds correctement.
- 3) Dans les toilettes, je m'y rends seul.e. avec un badge lors des récréations. Je tire la chasse après mon passage. Je me lave les mains et jette les papiers dans la poubelle.

Les récréations

Pour la récréation de 8h15 à 8h30, les jeux de ballons sont interdits.

Ma liberté se termine où celle des autres commence.

J'évite les jeux brutaux, les mots blessants et grossiers. Je fais tout comportement agressif ou violent.

Pendant les récréations, les couloirs et les classes sont inaccessibles.

- **La cour a des limites que je dois respecter.**
- Je respecte les parterres de fleurs.
- Je reste sous le préau lorsqu'il pleut.
- Il est interdit d'escalader les barrières, grilles et poteaux.
- Je laisse la rampe d'accès libre pour les toilettes.
- Je respecte les zones de jeux :

Zones de jeux : Il y a 3 zones de jeux : Je respecte les tournantes (affichées à la fenêtre de la classe de 3^e B) et les règles. Je me trouve dans la zone uniquement si j'y joue.

- Plaine de jeux* : J'utilise les modules à bon escient et en toute sécurité.
- Terrain de football* : Je respecte les limites (préau, rigole = sortie). Pour bien s'amuser, la seule balle autorisée pour jouer football est une balle en plastique (sauf quand il pleut et lorsqu'il y a de la neige ou du verglas). Lorsqu'elle sort des limites de la cour, je demande à un enseignant l'autorisation d'aller la rechercher (un enfant à la fois).
- Terrain de basket* : Je respecte les limites (rigole et prolongement de la classe de 3^e A).

A la fin de la récréation, au coup de sonnette, je regagne mon rang calmement. Je suis prêt dans le calme avec mes affaires. Je mets de côté les jeux. Je suis rangé par deux.

Un temps de midi

- Si je dîne à l'école, je mange dans la cantine. Je respecte les personnes qui sont responsables de la cantine au même titre que les enseignants.
- Si je rentre à la maison pour dîner, je quitte la cour accompagné (ou avec une autorisation écrite).

Le numérique à l'école ?

À compter de la rentrée scolaire 2025-2026, l'usage récréatif des téléphones portables, tablettes, montres connectées et tout autre équipement de communication électronique est strictement interdit dans l'enceinte de l'école, pendant les heures de classe, les récréations, la pause de midi, ainsi que lors de toutes les activités pédagogiques extérieures.

Exceptions

1. **Usage pédagogique** : les équipements électroniques sont autorisés lorsqu'ils sont utilisés dans un cadre pédagogique explicite.
2. **Dérogation sanitaire** : les élèves nécessitant ces équipements pour des raisons liées à un handicap ou à un trouble de santé peuvent en bénéficier.

Si mes parents ont estimé utile de me doter d'un GSM pour venir à l'école, celui-ci devra donc être coupé dans l'enceinte des bâtiments, entre 7 h 15 et 18 h 15. Si je ne respecte pas cette règle, je me le verrai confisqué ; dans ce cas, il ne sera rendu qu'à mes parents, par la direction le lendemain.

L'école décline toute responsabilité quant à des détériorations, pertes ou vols éventuels de ces GSM ou de tout autre appareil de valeur, tels jeux vidéo... etc.

Des règles de discipline pour aider au respect envers tous.

Afin que chacun se sente bien dans notre école, il est important que l'on se respecte. Chaque manquement à ce respect des autres et du matériel sera sanctionné en fonction de sa gravité et de sa fréquence.

Pour des fautes « légères », comme un gros mot ou un geste de mauvaise humeur, le coupable se verra retirer du jeu pour cinq minutes.

Une entorse plus importante au règlement, ou une petite faute plusieurs fois répétée vaudra la copie de la partie du règlement qui n'a pas été observée, ou toute autre punition jugée utile par l'enseignant qui la donne.

La punition se transformera en une retenue pour une action ou une parole inacceptable, parce que particulièrement grossière ou violente, ou pour toute sortie non autorisée hors de l'enceinte de la section.

L'école se réserve également le droit de procéder à un renvoi (provisoire ou définitif) en cas de faute très grave comme, de façon non exhaustive, des coups violents portés à un adulte ou un autre élève, des vols, des violences verbales extrêmes ou répétitives, du harcèlement avéré (sur site ou sur les réseaux sociaux), ...

Dans le cas d'un renvoi provisoire ou d'un renvoi définitif, l'élève (et ses parents) seront entendus préalablement. Un recours pourra être exercé face à cette sanction auprès de la direction de l'école.

Respecter l'autre, c'est aussi réapprendre les paroles gentilles et polies, ainsi que les gestes d'amitié : merci, bonjour, au revoir, s'il-vous-plait, pardon..., un signe de la main, un sourire, une friandise partagée... Ne les oublions pas, ils ensoleillent nos journées et ne nous coûtent rien.

Je signe, pour indiquer que j'ai pris connaissance du règlement et que je m'engage à le respecter.

↓

Mes parents signent aussi.

